

MCours.com

Chapitre 3 Présentation de cas

Comme mentionné précédemment, mon stage pratique s'est déroulé à l'intérieur du service du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue. Durant cette période, j'ai rencontré des jeunes ayant des difficultés d'adaptation sociale en lien avec les trois problèmes de comportement décrits dans le premier chapitre. Ces difficultés étaient suffisamment présentes pour compromettre la sécurité et/ou le développement de ces jeunes. De plus, certains d'entre eux, ainsi que leurs parents, n'étaient pas en mesure de trouver les solutions pour résoudre leurs difficultés ou encore ne voulaient tout simplement pas mettre en place les changements nécessaires pour corriger la situation. C'est donc pour ces raisons que leur cas a été retenu à la Direction de la protection de la jeunesse et que la LPJ confie des responsabilités d'intervention au DPJ ou son délégué (article 2.3).

Dans ce chapitre, je vais présenter tous les adolescent(e)s retenus au cours de mon stage en vertu de l'alinéa h) de l'article 38 de la LPJ au point de service de Lebel-sur-Quévillon. Tout d'abord, je décris l'ensemble de la clientèle desservie et ensuite je présente les neuf cas utilisés pour ce rapport. Ensuite, je procède à une analyse de cas de la situation personnelle et familiale de chaque adolescent(e).

3.1 Problèmes rencontrés et clientèle desservie

Puisque, le bureau du Centre jeunesse de Lebel-sur-Quévillon relève du point de service de Senneterre, nous présentons dans le tableau suivant la répartition des cas retenus à ces deux endroits en nous limitant uniquement à la présentation des alinéas donc il y a des cas.

Tableau 4: Nombre de cas rencontrés au bureau de Lebel-sur-Quévillon et à Senneterre pour chaque alinéas de l'article 38 de la LPJ.

Alinéas de l'article 38.	Senneterre		Lebel-sur-Quévillon		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
e) mode de vie des parents	23	53,5	2	15,4	25	68,9
g) abus physique ou abus sexuel	9	20,9	0	0	9	20,9
	2	4,7	2	15,4	4	20,1
h) trouble de comportement	9	20,9	9	69,2	18	90,1
Total	43	100	13	100	56	

Ce tableau nous permet de constater la différence de problématique rencontrée entre les deux villes. Tout d'abord, sur les 56 cas, 13 relèvent du bureau de Lebel-sur-Quévillon, soit environ 23% des cas. Au point de service de Lebel-sur-Quévillon, 69% des cas sont des situations de troubles de comportement alors que seulement 21% des cas reçus au bureau de Senneterre sont de ce type. A l'inverse, la proportion de cas de négligence est plus élevée à Senneterre (54% des dossiers) qu'à Lebel-sur-Quévillon (15%). De plus, la proportion d'abus physiques y est aussi plus élevée, soit 21%, qu'à Lebel-sur-Quévillon (aucun). Par contre, le pourcentage d'abus sexuels est plus élevé à Lebel-sur-Quévillon (15%) qu'à Senneterre (5%).

Le pourcentage de cas de troubles de comportement chez les jeunes est plus élevé à Lebel-sur-Quévillon que dans tous les autres points de service de la région, comme nous pouvons le voir au tableau suivant.

Tableau 5: Répartition des cas de troubles de comportement pour chaque point de service en région, en nombre et en pourcentage au 30 mars 2001.

	L-S-Q	Amos	LaSarre	Rouyn-Noranda	Val d'Or	Ville-Marie	Total région
Troubles de comportement	9 (69%)	26 (23%)	23 (30%)	36 (28%)	38 (24%)	22 (24%)	163 (26%)
Tous types de cas	13 (100%)	111 (100%)	77 (100%)	130 (100%)	158 (100%)	93 (100%)	625 (100%)

Au cours de la deuxième partie de mon stage, j'ai donc eu à intervenir principalement avec des adolescents ayant divers problèmes de comportements et divers problèmes au sein de leur famille. Cela m'a amenée à réfléchir sur les raisons qui occasionnent ce nombre élevé de jeunes qui développent des troubles de comportement dans cette ville et c'est pour cette raison que j'ai utilisé tous les cas rencontrés afin d'effectuer mes analyses de cas pour ce rapport.

3.2 Présentation des cas retenus pour les fins de ce rapport

Cas 1 : Maël

Maël est un garçon de 16 ans, sociable et qui a une grande capacité de négociation. Il consomme de la drogue (marijuana et cocaïne) depuis 3 ans à tous les jours avec ses ami(e)s. Il a des idéations suicidaires avec planification. Un de ses amis s'est suicidé l'an dernier. Depuis deux ans, il s'implique de moins en moins à l'école. Cela lui a occasionné un retard scolaire d'un an. De plus, il s'est fait suspendre de l'école à cause de ses comportements agressifs et de son langage grossier. Maël a peu confiance en l'avenir et il se dévalorise constamment. Les problèmes qu'il rencontre lui

semblent impossibles à résoudre. A la maison, ses parents mettent peu de règle et, préconisent l'apprentissage par l'erreur. Ils lui laissent donc une grande liberté de décision en ce qui concerne ce qui est bien ou ce qui ne l'est pas pour lui. Sa mère prend la défense de Maël en minimisant et en excusant les comportements inadéquats de son fils.

Cas 2 : Molly

Molly est une fille de 13 ans, très active et sportive. Elle consomme de la drogue (marijuana) depuis deux ans et depuis un an, à tous les jours avec ses ami(e)s. Elle dit en retirer beaucoup de plaisir. Molly s'estime peu et n'a pas confiance en ses capacités pour affronter les obstacles de la vie. Elle s'automutile et parle de suicide. A l'école, elle présente un problème de concentration, a eu plusieurs retraits dû à son impolitesse et à ses attitudes de provocation. Bien sûr, une détérioration au niveau de son rendement scolaire est apparue. À la maison, elle teste les limites de ses parents en argumentant et en parlant de suicide. Sa mère est permissive au niveau de l'éducation et très protectrice car elle entretient une relation du type symbiotique avec sa fille. Lors des conflits, sa mère se range du côté de sa fille pour minimiser ses comportements inadéquats. Les parents ont des difficultés conjugales, ce qui rend Molly insécure. Son père est sévère et exigeant.

Cas 3 : Michaël

Michaël est un garçon de 15 ans qui aime les activités physiques. Il est réservé et il a des difficultés au niveau des habiletés sociales à tel point qu'il est incapable de

regarder son interlocuteur en face. Le travail scolaire est laborieux et il présente un retard académique de deux ans. Pour les parents, la réussite scolaire est importante ce qui occasionne des conflits avec lui ou entre eux, en plus d'avoir un impact sur l'estime de soi de Michaël. Il consomme des drogues (marijuana) depuis deux ans à la fréquence de trois à quatre fois par jour. Ses parents croient qu'il consomme à cause de l'influence de ses amis. Michaël démontre peu d'intérêt à communiquer avec ses parents. Il a des comportements agressifs, ment, se renferme de plus en plus sur lui-même. Pour obtenir de l'argent, il a volé ses parents à plusieurs reprises et il n'a aucun remord. Michaël a des idéations suicidaires sans planification, mais une connaissance de la famille s'est suicidée au cours de la dernière année. Les parents sont plutôt permissifs. Par exemple, Michaël ne subit aucune conséquence lorsqu'il ne respecte pas les consignes ni même lorsqu'il a commis des vols à la maison. Si les parents décident de lui donner une punition, celle-ci est retirée à sa première demande. Le père dit avoir démissionné de son rôle vis-à-vis de son fils.

Cas 4 : Jana

Jana est une adolescente de 17 ans, volubile et sociable. Elle consomme des drogues (marijuana) depuis deux ans et parle de suicide sans pour autant avoir de plan précis. Trois jeunes de son groupe d'amis se sont suicidés dans la dernière année. Elle accuse un retard scolaire de trois ans. Elle fréquente un groupe de jeunes consommateurs. Jana ne respecte pas l'autorité parentale. La mère la surprotège et entretient une relation du type symbiotique avec elle ce qui a un impact sur la confiance et l'estime de soi de l'adolescente. Sa mère croit Jana incapable de devenir une adulte

sans sa protection et elle a peur qu'il lui arrive quelque chose si elle n'est pas là pour la surveiller. Le père ne veut pas contrarier sa conjointe et la laisse décider. Jana dit se sentir emprisonnée dans la relation avec sa mère, ce qui lui occasionne une difficulté à résoudre ses problèmes par elle-même.

Cas 5 : Aly

Aly est une préadolescente de neuf ans qui parle ouvertement de suicide avec planification dans les moyens à utiliser. Un élève de sa classe s'est suicidé au début de l'année scolaire. Aly utilise un langage grossier et impoli envers les adultes. Elle s'oppose et défie l'autorité scolaire et parentale. Elle présente une faible estime de soi et un manque de confiance en soi. Elle a des difficultés à garder des ami(e)s sur une longue période. À l'école, elle réussit bien, mais les enseignants ont de la difficulté à tolérer son attitude provocante. Le père, permissif, consomme régulièrement de la marijuana devant Aly et sa fratrie. Pour lui un enfant doit faire toutes sortes d'expériences pour savoir ce qu'il aime ou ce qu'il n'aime pas. La mère idolâtre sa fille pour sa force de caractère et lui laisse une liberté décisionnelle disproportionnée pour son âge. Cela l'amène à résoudre ses problèmes de façon inadéquate et la place dans des situations conflictuelles car elle réagit impulsivement aux situations. Les parents ont une relation égalitaire, de style copain/copain avec elle. La mère consomme du vin jusqu'à l'ivresse deux à trois fois par semaine. À ce moment, Aly se sent responsable de la famille au point de ne pas dormir ces soirs-là.

Cas 6 : Vahé

Vahé est un garçon de dix ans passionné par la moto et les sports de contacts. Il présente des idéations suicidaires avec un plan précis dans les moyens à utiliser et il a un oncle qui s'est suicidé au cours de la dernière année. Il est replié sur lui-même ce qui lui occasionne des difficultés au niveau relationnel et communicationnel. Il utilise un langage irrespectueux et a des comportements agressifs (voies de fait sur des pairs et sa famille, menace de voies de fait sur des plus jeunes âgés de 5 ou 6 ans, vandalisme). Il démontre de la difficulté à comprendre l'impact qu'il a sur les plus jeunes lorsqu'il les menace ce qui le conduit à un manque d'altruisme. Vahé a peu d'estime de lui et se dit incapable de résoudre ses difficultés sans utiliser la violence physique. Ses amis sont souvent impliqués dans les mêmes situations conflictuelles. Renfermé, il parle peu avec les adultes, avec ses parents, avec les enseignants ou les intervenant(e)s à l'école. Il dénigre les femmes en général et croit qu'il ne faut pas leur faire confiance. Son père, peu impliqué dans l'éducation de ses enfants, consomme de la marijuana à l'occasion et de la bière de façon régulière. Entre les parents, il existe des conflits qui peuvent aller jusqu'à la violence physique. La mère, très autoritaire verbalement, ne maintient pas les sanctions qu'elle administre à son fils. Elle laisse peu de place à son conjoint dans l'éducation des enfants car elle croit qu'il n'en est pas capable.

Cas 7 : Sandrine

Sandrine est une adolescente de 17 ans, impliquée dans les sports d'équipe. Elle est logique et réaliste. Son estime de soi s'affaiblit depuis environ six mois. Maintenant, elle parle de suicide et s'automutile. Deux de ses amis se sont suicidés

dernièrement et elle se sent responsable de leurs gestes. Elle ne voit pas d'autre solution que la mort pour régler ses difficultés. Elle a beaucoup d'absences scolaires et s'implique peu dans ses études. De plus, elle a commencé à répliquer aux enseignants. Elle se renferme et communique peu avec ses parents au point où la communication est complètement rompue avec sa mère. Le père est plutôt permissif et la mère très autoritaire. La relation affective entre la mère et la fille n'a jamais été très bonne. Sandrine croit ne jamais avoir été aimée par sa mère. Elle consomme de la marijuana depuis un an mais depuis les derniers six mois sa consommation est devenue quotidienne et ce jusqu'à quatre fois par jour. Elle fait partie d'un groupe d'ami(e)s consommateurs avec des comportements déviants. Les parents de Sandrine disent qu'elle a des difficultés à s'adapter aux événements de la vie courante depuis son jeune âge.

Cas 8 : Kate

Kate est une fille de 14 ans impliquée dans les sports. Joviale et sensible, elle utilise l'humour pour cacher ses souffrances. Elle a fait une tentative de suicide. Kate présente une faible estime de soi et elle a peu confiance en elle. Les comportements agressifs envers ses pairs, l'absence de respect du bien des autres ainsi que l'utilisation d'un langage irrespectueux et destructeur font partie de son mode de fonctionnement en société. Elle accumule plusieurs sorties de cours qui entraînent des suspensions scolaires. Elle consomme de la marijuana depuis trois ans et depuis 10 mois sa consommation avec son groupe d'ami(e)s a augmenté à raison de trois fois par jour. La violence verbale et physique est présente dans la famille. Le père consomme de l'alcool jusqu'à l'ivresse de façon régulière et ne s'implique pas dans l'éducation des enfants

sauf pour entretenir des chicanes avec eux. La mère, très permissive, prend la part de ses enfants et s'oppose à son conjoint dès qu'il y a conflit. La communication entre les membres de la famille devient difficile ou inexistante sauf durant les conflits.

Cas 9 : Gaël

Gaël est un garçon de 16 ans de nature calme et réservé. Il s'adonne à la marijuana depuis l'âge de 13 ans avec son groupe de pairs. Depuis la dernière année, il consomme jusqu'à quatre fois par jour. L'augmentation quotidienne de sa drogue l'a amené à se fermer sur lui-même. Il n'exprime plus son opinion sauf lorsqu'il se met en colère et il utilise alors un langage grossier. Il ne respecte pas l'autorité parentale ni scolaire. Gaël accuse un retard académique de deux ans ce qui occasionne des disputes avec ses parents pour lesquels la réussite scolaire est indispensable. Gaël n'a pas confiance en ses capacités et dit ne pas s'aimer. Son père ne respecte pas les goûts et les buts de son fils. S'il s'implique dans l'éducation de celui-ci, ce n'est que pour lui faire des reproches. Sa mère est très exigeante au niveau du rendement scolaire, mais elle est permissive pour le reste car elle ne veut pas lui imposer de sanctions lorsqu'il désobéit.

3.3 Présentation globale des cas en lien avec les caractéristiques décrites dans la littérature.

Tous ces signalements ont été retenus pour au moins deux ou trois problèmes principaux, c'est-à-dire soit des idéations avec ou sans tentative suicidaire, de la consommation de stupéfiants et des comportements antisociaux, comme présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6: Problèmes considérés comme compromettant le jeune lors de l'évaluation du signalement.

	Idéation et/ou tentative suicidaire	Consommation de stupéfiants	Comportements antisociaux
Cas 1	Oui	Oui	Oui
Cas 2	Oui	Oui	Oui
Cas 3	Oui	Oui	Oui
Cas 4	Oui	Oui	Oui
Cas 5	Oui	Non	Oui
Cas 6	Oui	Non	Oui
Cas 7	Oui	Oui	Oui
Cas 8	Oui	Oui	Oui
Cas 9	Non	Oui	Oui

L'âge de ces jeunes variait entre 9 et 17 ans à la réception du signalement. Le groupe est composé de cinq filles et de quatre garçons. De plus, quatre d'entre eux ont du être placés en famille d'accueil ou en centre de réadaptation pour une période variant de 10 à 18 mois. Quatre de ces jeunes avaient reçu de l'aide d'une autre intervenante avant mon arrivée puisque les signalements avaient été reçus avant le début de mon stage.

Au moment de l'évaluation et de la déclaration de la compromission, les neuf jeunes avaient des troubles antisociaux en lien avec des problèmes de respect face à l'autorité parentale et scolaire, en plus de la violence verbale et/ou physique. La majorité, soit huit adolescent(e)s, avaient des idéations suicidaires et une personne a fait une tentative de suicide. Seulement deux disaient ne pas consommer de drogue ou d'alcool. Tous vivaient avec leurs deux parents et leur fratrie.

Ce groupe de jeune correspondait à plusieurs des critères mentionnés dans la littérature. Toutefois, les caractéristiques ont été évaluées par une impression clinique et non avec des instruments d'évaluation standardisés. Néanmoins, plusieurs éléments nous portent à croire que tous ont une faible estime de soi, une déficience dans leur capacité à résoudre leurs problèmes et un lien affectif insatisfaisant avec leurs parents.

Ces jeunes n'étaient pas capables de nommer leurs qualités et leurs aptitudes ni de dire qu'ils s'aimaient eux-mêmes. Ils avaient plutôt tendance à se dénigrer. Les moyens pour résoudre leurs problèmes consistaient à frapper autrui, partir ou encore faire semblant qu'il n'y avait pas de problème. D'après plusieurs adolescent(e)s, leurs parents reconnaissaient peu leurs compétences et ne respectaient guère leurs valeurs et leurs idéologies. Certaines personnes mentionnaient que la relation avec leurs parents les empêchait de s'épanouir car ces derniers les surprotégeaient ou avaient des exigences démesurées face à leur capacité réelle. La majorité de ces jeunes avait des amis qui présentaient des problèmes de comportements similaires aux leurs mais à des degrés différents.

Tableau 7: Caractéristique prédisposante et le nombre de jeunes par caractéristique.

Caractéristique	Nombre
Faible estime de soi	9
Lien affectif insatisfaisant (attachement parent/enfant)	9
Faible capacité à résoudre les problèmes	9
Groupe de pairs déviants	8
Consommation de stupéfiants en bas âge	5
Manque d'autocontrôle (comprenant impulsivité et agressivité)	5
Utilisation de langage irrespectueux	5
Faible capacité à communiquer	3
Manque d'altruisme	2
Manque d'habileté sociale	2
Besoin constant de plaisir	1
Tentative de suicide	1
Faible capacité d'adaptation	1

Enfin, en lien avec les autres caractéristiques prédisposantes, aucun(e) adolescent(e) n'avait de déficience intellectuelle ou des difficultés importantes dans ses capacités d'apprentissage. Pour la majorité d'entre eux, leur niveau scolaire correspondait à leur âge. Tous les jeunes rencontrés disaient être hétérosexuels et rien ne nous portait à croire l'inverse. Finalement, tous avaient une certaine capacité à gérer le stress, et rien ne nous portait à envisager des problèmes à ce niveau.

En ce qui concerne la dynamique familiale, trois d'entre eux vivaient dans une relation de type symbiotique avec leur mère au point où le jeune ne pouvait développer sa propre personnalité à son propre rythme. Les autres adolescent(e)s avaient des

parents trop permissifs et les responsabilités décisionnelles attribuées à ces jeunes ne respectaient pas leur capacité relié à leur âge. De plus, plusieurs parents considéraient l'avenir de leur enfant en fonction de leurs propres rêves sans tenir compte de ceux de leur adolescent(e). La majorité des parents avaient des règles peu claires ou n'avaient aucune règle. Ainsi, par exemple, l'adolescent(e) décidait lui-même l'heure d'entrée et de sortie sans rendre de compte à personne, ou bien l'adolescent(e) n'avait aucune tâche à réaliser à la maison. Un seul couple parental était trop rigide dans sa façon d'éduquer leurs enfants. Certains couples avaient des problèmes relationnels dûs à la consommation de drogue et/ou d'alcool d'un des parents et/ou à de la violence verbale et/ou physique. Plusieurs familles vivaient de grandes difficultés au niveau communicationnel et ne se parlaient que pour des demandes ou pour critiquer les autres ce qui se reproduisait lors des rencontres. La majorité effectuait peu ou pas d'activité familiale. Deux familles avaient des secrets non dévoilés sur des expériences de vie d'un parent; des secrets dont le dévoilement aurait permis à un adolescent(e) de mieux comprendre la préférence du parent pour lui ou pour un autre membre de la famille. Enfin, dans trois familles, des alliances entre un enfant et un ou les deux parents étaient présentes au détriment du reste de la famille.

Certains jeunes identifiaient clairement la part de responsabilité de la dynamique familiale comme élément déclencheur à leur problème de comportement. Par exemple, un jeune disait : «j'me sens étouffé lorsque j'suis chez moi, avec mes chums j'peux être moi». Un autre mentionnait qu'il était mieux avec son groupe d'amis puisqu'ainsi il n'était pas obligé de prendre parti dans le conflit entre ses parents ou encore de supporter

son parent complètement ivre. Un autre déclarait ne plus être capable d'entendre ses parents se chicaner. Pour se protéger mentalement, il partait de la maison et revenait lorsque ses parents étaient couchés. A l'inverse, plusieurs jeunes disaient qu'ils pouvaient obtenir tout ce qu'ils désiraient en persévérant dans leurs demandes même si ces dernières n'avaient pas de bon sens. Souvent ces demandes ont été faites afin de vérifier à quel point ils pouvaient tout obtenir. Les adolescent(e)s interprétaient cela comme un manque d'intérêt et d'amour de la part de leurs parents à leur égard.

La tolérance à la consommation de drogue et d'alcool était présente dans la majorité des familles car seulement un parent a demandé à son adolescent(e) de ne plus consommer de drogues. Les autres exprimaient une tolérance, souhaitant seulement que leur jeune diminue sa consommation à environ un gramme de marijuana par fin de semaine. Certains préféraient le voir consommer à la maison ou dans le garage pour ne pas qu'il ait des démêlés avec la justice ou prendre le risque de se faire arrêter par les policiers et par le fait même avoir un dossier en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

L'intervention effectuée auprès de ces adolescent(e)s a été personnalisée dans le but de répondre spécifiquement à leurs besoins personnels et familiaux même si plusieurs similitudes étaient présentes dans les neuf cas retenus pour les fins de ce rapport et même si la compromission a porté sur les mêmes éléments (suicide, comportements antisociaux et consommation de stupéfiant). Chaque adolescent(e)s et chaque famille sont des cas particuliers avec leur histoire ainsi que leur mode de

fonctionnement et d'interaction. La partie suivante porte sur l'intervention réalisée auprès de chaque famille.

3.4 Présentation de l'intervention effectuée

Cas 1 : Maël

Maël avait comme force de départ sa sociabilité et sa capacité de négocier ses idées avec les adultes. Il avait à travailler, dans un premier temps, sa confiance en lui et à augmenter sa capacité à résoudre ses problèmes, car non gérés, ceux-ci engendraient des comportements agressifs et un langage grossier. Avec ses parents, l'objectif poursuivi était d'augmenter des habiletés dans la compréhension et l'encadrement pour soutenir leur garçon tout en respectant son âge et sa capacité d'autonomie. Cela devait être réalisé dans le cadre d'un accord mutuel.

L'intervention avec Maël avait débutée environ neuf mois avant mon arrivée. Il était placé au centre de réadaptation situé à Val-d'Or au moment de son signalement car il menaçait de se suicider. Des suivis individuels avaient été faits auprès de l'adolescent et de la mère. La fratrie n'avait pas été vue car elle demeurait à l'extérieur de la ville pour ses études. Les rencontres se déroulaient le jour et le père était absent à cause de son emploi.

Après réévaluation de la situation, lors de mon arrivée, il en ressortait que les comportements agressifs et l'usage de langage grossier étaient en diminution constante chez l'adolescent. Il utilisait à bon escient des moyens pour résoudre ses difficultés.

Malgré ces modifications, il restait à travailler sa confiance en lui, le retour à la maison et la diminution de l'usage de drogue. Avec les parents, il y avait peu d'évolution car le père n'était pas impliqué dans l'intervention et la mère maintenait sa position de départ c'est-à-dire de trouver toutes sortes de raisons pour excuser son fils.

Après ma première entrevue avec Maël, j'ai convoqué les deux parents à une rencontre en soirée. L'objectif était de connaître leur perception sur l'évolution de la situation et leur exprimer l'importance de l'implication du couple compte tenu de l'apport de chacun auprès de leur adolescent. Je leur ai aussi suggéré une révision judiciairisée –car il s'agissait d'une compromission judiciairisée- du placement pour y mettre fin, étant donné l'évolution des comportements de leur fils. Il était préférable d'apporter les changements à la maison si l'adolescent y habitait. Ceci fut accepté mais les parents démontraient une réticence à venir ensemble aux rencontres, non pas qu'ils ne croyaient pas à l'apport des deux parents mais ils remettaient plutôt en question l'importance de participer ensemble aux rencontres. Ils invoquaient le fait que Madame s'était toujours occupée de l'éducation des enfants autant au niveau scolaire que de la santé, et que Monsieur travaillait plus de soixante heures par semaine. Finalement, l'entente entre les deux parents stipulait que l'apport financier de Monsieur assurait le bien être de la famille et que Madame s'occupait des soins et de l'éducation des enfants.

Maël est donc revenu vivre chez ses parents. Les huit rencontres ont donc été réalisées avec Maël et sa mère. Elles ont servi à identifier les attentes mutuelles de leurs rôles, à clarifier les objectifs d'avenir de Maël (finir son secondaire V pour ensuite aller

faire un cours de formation professionnelle) et à reconnaître les habiletés de l'adolescent. Ceci lui a permis de prendre confiance en lui et d'avoir confiance en ses compétences. Tout au long des rencontres, Madame disait parler aussi au nom de son conjoint avec lequel elle discutait le soir. L'adolescent nous confirmait l'apport du père par des exemples de discussions qu'il entretenait avec lui depuis son retour.

Après ces rencontres, étant donné que Maël ne montrait plus de comportement agressif et que sa consommation était devenue occasionnelle, Madame ne voyait plus la nécessité de maintenir un suivi. Étant donné que la LPJ a pour objectif l'arrêt de la compromission et de s'assurer de la non récurrence, elle avait raison.

Les changements de comportements de Maël, les modifications dans sa perception et sa compréhension de sa réalité, ont eu un impact sur la relation et les interactions qu'il a avec sa mère et son père. Maël avait compris, par les échanges avec sa mère, que même si son père n'était pas présent autant qu'il aurait aimé, il s'intéressait à lui.

Après une meilleure compréhension de l'adolescent, sa mère a pu établir de nouvelles règles fondées sur les valeurs qu'elle voulait transmettre à son fils. Plusieurs discussions ont servi à définir les attentes en lien avec les valeurs à transmettre.

Enfin, l'autre signe de réussite a été que les modifications dans le fonctionnement de Maël n'ont pas créé une autre difficulté dans la famille comme c'est souvent le cas

lorsque la source du problème n'est pas travaillée. La compromission était donc résorbée mais une ordonnance stipulait un suivi pour encore une période de six mois. Maël a donc consenti à maintenir une rencontre mensuelle pour s'assurer de l'absence de récurrence.

L'intervention auprès de Maël a été surtout de type individuel, avec la base de l'approche systémique soit la communication et le mode d'interaction avec les autres systèmes, dû à son placement en centre de réadaptation dans une municipalité à environ 160 kilomètres de distance. A ce moment, les difficultés rencontrées se situaient au niveau de l'interprétation des événements par les membres du système familial et de la compréhension de l'interprétation par les autres et les sentiments qui s'y rattachent. En rencontrant les membres individuellement, chacun fait part de sa propre perception en lien avec leur réalité sans être confronté avec la réalité et la perception des autres. En tant qu'intervenante, nous nous retrouvons dans un dilemme car nous sommes au centre de différentes perceptions véridiques pour chacun mais incorrectes pour les autres. Nous ne pouvons prendre parti, mais nous devons confronter les réalités de chacun pour faire évoluer son mode de fonctionnement. Du fait que la loi nous oblige à travailler avec au moins deux systèmes (les parents et l'enfant concerné) et qu'elle vise à maintenir ou réintroduire l'enfant dans sa famille, nous devons nous assurer d'une certaine harmonisation de la compréhension et du fonctionnement de ces deux systèmes. Sinon, une intervention visant avec un placement à long terme pour l'enfant devient imminente.

Cas 2 : Molly

Molly n'avait eu aucun suivi à mon arrivée. Sa compromission avait été judiciairisée, à cause de son manque de reconnaissance des troubles de comportement qu'elle manifestait et à l'incapacité de sa mère à reconnaître l'impact qu'elle avait sur sa fille en maintenant une relation de type symbiotique. Molly était en centre de réadaptation à Val-d'Or depuis quelques mois à cause de ses comportements d'automutilation et de ses idéations suicidaires.

Ces deux parents se sont impliqués dans les suivis même si leurs difficultés conjugales les avaient séparés depuis le signalement. Ils étaient d'accord pour venir aux rencontres ensemble, car ils disaient faire la distinction entre leur couple parental et leur couple conjugal. Cependant, lorsque Molly avait des comportements inadéquats et que Madame était rejointe la première par les éducateur(e)s du centre de réadaptation, elle ne disait rien à Monsieur, pour "protéger" Molly, ce qui augmentait les conflits entre les deux parents.

Les objectifs parentaux ont été basés sur la définition des besoins de leur fille par rapport à son âge en vue d'établir des règles de vie similaires avec les deux parents. Ces entrevues avaient comme trame de fond la médiation familiale tout en utilisant l'apport de l'approche systémique. Ce qui veut dire que tout en regardant le type de communication et d'interaction entre les deux parents nous gardions comme objectif de répondre aux besoins de Molly. Avec l'adolescente, les objectifs ont été d'augmenter sa

capacité à communiquer adéquatement ses sentiments et de découvrir sa propre personnalité sans l'influence directe de sa mère.

Des rencontres individuelles ont été tenues avec l'adolescente, d'autres avec le système parent et par la suite avec les deux systèmes (parent-adolescent). Au fur et à mesure des rencontres, les parents ont réalisé comment ils en sont venus à agir de cette façon envers leur enfant. Pour contrebalancer la rigidité de son conjoint, la mère ne se sentait pas la force de dire non à sa fille de peur qu'elle croie que sa mère ne l'aimait pas. Le père de son côté, voyant la mère céder à toutes les demandes de l'adolescent(e), se sentait obligé d'être plus rigide. Une fois ce constat effectué, les parents ont pu trouver des moyens pour équilibrer l'autorité parentale au bénéfice de l'adolescent(e), en plus de diminuer les conflits dans le couple parental. De plus, les rencontres parentales ont permis à la mère de comprendre que sa fille est un individu indépendant d'elle. Les rencontres avec l'adolescente et les parents ont permis à Monsieur d'identifier ses attentes et d'expliquer les nouvelles règles à sa fille sans que Madame ne prenne le contrôle de la discussion comme c'était le cas à la maison. De son côté, Madame a pu exprimer, elle aussi, ses attentes et ses règles mais surtout expliquer sa nouvelle position en tant que mère. De plus, ils ont pris le temps d'expliquer à leur fille à quel point elle est importante pour eux.

Au cours des premiers mois, les parents ont appliqué les nouvelles règles ; Molly a réagit vivement au changement en parlant à nouveau du suicide, en utilisant un langage grossier et agressant envers les éducateurs, les éducatrices et moi. De plus, lors de ses

sorties de fin de semaine, elle consommait avec des ami(e)s et en parlait avec ses parents, son éducatrice d'accompagnement et moi. Le message implicite qu'elle nous donnait, était qu'elle avait peur d'affronter sa nouvelle réalité. Cela a été confirmé par Molly lors d'une rencontre familiale. Nous avons, d'un commun accord, décidé de demander un prolongement de son placement pour une période de trois mois afin de lui permettre d'accepter surtout la nouvelle position de sa mère (lui dire non et ne plus la défendre). Ainsi, elle se prépare elle-même à dire non à la consommation dans ce milieu permissif, sans pour autant se sentir rejetée par ses pairs.

Les rencontres ont donc été réalisées avec le système adolescent et le système parent. Au retour de Molly chez ses parents, le système famille et celui de l'école vont devoir être impliqués dans l'intervention pour s'assurer de la réinsertion dans son milieu de vie naturel.

Les résultats obtenus proviennent de l'implication des deux parents à s'expliquer, à comprendre, à se remettre en question dans leur façon d'interpréter la réalité, à s'ajuster aux besoins de leur adolescente et à modifier leur mode de fonctionnement parental. De plus, cette remise en question leur a permis de faire les ajustements nécessaires pour améliorer leur relation conjugale, car la majorité des conflits provenaient des situations où la mère prenait position pour sa fille contre son conjoint. Avec Molly, même si ses troubles de comportements ont refait surface lorsqu'elle a réalisé le maintien de la nouvelle position de ses parents, elle a réussi à prendre conscience de ses forces et ses limites personnelles. Lors d'une rencontre, elle a

mentionné que son placement lui a permis de comprendre qu'elle pouvait se faire confiance.

Cas 3 : Michaël

Michaël a eu un suivi de cinq mois avant mon arrivée. Il était en centre de réadaptation après une comparution au tribunal. Les deux parents avaient été rencontrés individuellement. À mon arrivée, l'analyse de la situation était que l'adolescent s'était conformé aux règles de vie du centre sans avoir clarifié sa réalité avec ses parents. Il maintenait sa position de départ affirmant ne pas avoir de problème. Pour sa part, le père comparait sa propre situation de père à l'exemple qu'il avait retenu de son propre père durant son enfance. Son père était décédé lorsque Monsieur avait dix ans et il a gardé l'image d'un père parfait qui réussissait en tout. Monsieur se voyait donc en position d'échec avec son fils. Il se disait perfectionniste dans la majorité des sphères de sa vie; il voulait être comme son père et croyait que tous les pères devaient être comme cela. Ceci provoquait chez Michaël le sentiment de ne pas être aimé.

La mère se sentait dépassée non pas par la situation de son fils, mais plutôt par la position de son conjoint à vouloir être parfait. Elle comprenait que Michaël avait tout simplement réagi aux exigences du père, car sa personnalité ne correspondait pas à ce que son père voulait qu'il soit.

Pour les parents, les objectifs ont été centrés sur deux éléments. Tout d'abord, reconnaître les forces de Michaël et ensuite réaliser des réussites en tant que parents. La

reconnaissance des qualités de leur fils a été faite en présence de ce dernier, ce qui a eu comme impact sur l'adolescent de se sentir apprécié et aimé pour ce qu'il est. D'autres échanges ont suivi, portant par exemple sur les attentes mutuelles et l'établissement de nouvelles règles de vie à la maison.

À la fin de son placement, Michaël est retourné vivre chez ses parents comme prévu. Il reconnaissait maintenant les comportements inadéquats qu'il a utilisé pour faire réagir ses parents et il parlait plus ouvertement avec eux de son interprétation de la vie tout en respectant leur point de vue.

De ce fait, les parents ont pu réaliser certaines réussites dans leur rôle. Le point de référence a été mis sur les attentes sociales et non sur l'image que Monsieur gardait de son père. Cependant l'objectif n'a pas été atteint complètement concernant la partie personnelle du père à vouloir atteindre la perfection dans tout ce qu'il entreprend dans la vie. La compromission étant résorbée et le risque de récurrence étant presque inexistant, le père a été référé au CLSC pour un suivi personnel.

Les interventions réalisées ont demandé la collaboration du système parent et du système adolescent. La capacité de l'adolescent de se conformer aux règles de vie du centre de réadaptation démontrait sa capacité à vivre adéquatement s'il sentait qu'il pouvait être lui-même avec ses forces et limites.

Cas 4 : Jana

À mon arrivée, Jana était placée en famille d'accueil depuis quelques mois suite à un jugement du tribunal. Seulement une rencontre avait été réalisée avec la mère pour travailler la situation de contrôle qu'elle exerce sur sa fille. Madame n'avait pas voulu d'autres rencontres, se sentant incompris dans son besoin. L'intervention a donc été proposée, dans un premier temps, en individuel pour Jana et en couple pour les parents; pour ensuite permettre aux deux systèmes d'échanger sur leur perception de la réalité et de trouver une façon d'interagir ensemble sans se brimer.

Les objectifs pour l'adolescente ont été axés sur le développement de son autonomie pour qu'elle puisse prendre les responsabilités d'une adolescente de 17 ans. Avec les parents, l'objectif a été d'amener la mère à se détacher de son rôle et de permettre au père d'exprimer sa vision du rôle de parent d'adolescents.

A la fin de mon stage, Jana était prête à demeurer en logement supervisé pour la fin de son placement. Sa mère comprenait le besoin de sa fille de prendre sa liberté et développer son autonomie mais maintenait partiellement son emprise sur cette dernière. Ceci était en lien avec sa promesse d'être toujours là pour ses enfants, promesse qu'elle s'était faite lorsqu'elle est devenue mère car elle avait perdu la sienne au cours de son enfance et elle en avait beaucoup souffert. Pour le père, les échanges lui ont permis de mieux comprendre l'emprise de sa conjointe sur sa fille, de l'appuyer dans sa progression et de l'aider à réaliser les capacités de sa fille à développer son autonomie. Il restait encore beaucoup de chemin à faire, particulièrement en ce qui concerne le

savoir-être de la mère et de l'établissement d'une nouvelle façon d'interagir et de communiquer entre le système adolescent et le système parent.

Cas 5 : Aly

À mon arrivée, la compromission d'Aly venait d'être établie. Une mesure volontaire d'aide avait été signée avec les parents. Aucune intervention n'avait donc été effectuée. L'objectif était de permettre à Aly de reprendre le rôle d'une préadolescente de neuf ans. Pour les parents, l'objectif était de les amener à augmenter leurs habiletés parentales dans la compréhension des besoins d'un enfant de cet âge et de prendre leurs responsabilités de parent.

Les parents se sont séparés au cours de l'évaluation et le père est parti à l'extérieur de la région. Il ne s'est donc pas impliqué dans l'intervention. La mère disait avoir des difficultés à trouver des gardiennes pour ses autres enfants et demandait que l'intervention soit réalisée avec sa fille jusqu'à ce qu'elle règle cette difficulté. J'ai donc centré mon intervention sur la compréhension d'Aly face à la situation et aux sentiments qu'elle vivait à ce propos. Cela lui a permis de prendre conscience qu'elle est une jeune fille agréable avec ses qualités, ses limites et de constater l'inactivité de ses parents à régler les problèmes familiaux.

À ma demande, la mère est venue me rencontrer à trois ou quatre reprises, ce qui revient à environ une rencontre par mois. Au début, elle était centrée sur sa séparation et sur l'échec ressenti. Aux deux dernières rencontres, elle percevait des changements

positifs chez sa fille, mais elle se sentait remise en question dans son rôle de mère. Cela lui avait fait réaliser à quel point elle laissait à Aly prendre des décisions pour elle, car Aly refusait maintenant de résoudre les problèmes lorsque la situation ne la concernait pas.

Les rencontres auraient pu être faites en familiale avec la fratrie, la mère et Aly mais Madame ne voulait pas, prétextant le bas âge de ses autres enfants. L'intervention a donc été individuelle et les objectifs spécifiques pour Aly ont été ajustés dans ce sens. Ils ont porté sur la reconnaissance de ses forces, sa capacité d'être une fille agréable, de comprendre son mode de fonctionnement lorsqu'elle vit des situations qui provoquent de la colère. Toutefois, les changements de comportements d'Aly ont apporté des changements dans les interactions et la communication entre la mère et la fille. L'absence du père a fait vivre beaucoup de colère à Aly qui se sentait responsable de la situation.

A la fin de mon stage, il y avait encore à travailler les attentes mère-fille afin de permettre à Aly d'exprimer à sa mère ses inquiétudes lorsqu'elle est responsable de sa fratrie quand sa mère est ivre sans pour autant avoir le sentiment de détruire ou de juger sa mère. Madame doit aussi investir pour découvrir, comprendre et répondre aux besoins de sa fille.

Cas 6 : Vahé

La compromission avait été établie quelques jours avant mon arrivée et une mesure volontaire avait été signée avec les parents. Les objectifs d'intervention étaient reliés à l'implication mutuelle des deux parents dans l'éducation des enfants afin que Vahé cesse ses comportements agressifs et devienne capable d'exprimer son désaccord.

Les deux premières rencontres se sont déroulées en présence de la mère et Vahé. Il ne disait rien et maintenait son regard vers le sol. Sa mère accusait Vahé de son comportement négatif et elle accusait son conjoint de ne pas s'impliquer. Elle disait qu'il ne voulait pas venir aux rencontres parce qu'il avait signé la mesure volontaire pour ne pas aller au tribunal. J'ai donc convoqué le père en lui parlant personnellement afin de prendre un rendez-vous. Il s'est présenté le lendemain avec sa conjointe même si je l'avais convoqué seul. La rencontre a permis de poser comme hypothèse concernant le mode de fonctionnement du couple que Madame veut contrôler la situation en démontrant aux autres qu'ils ne sont pas capables d'assumer leur responsabilité car ils n'agissent pas comme elle le perçoit. J'ai expliqué au père l'impact du modèle qu'il est pour son fils et comment il peut contribuer à aider ce dernier à reprendre goût à la vie, tout en demandant à Madame de lui donner une chance de démontrer ses capacités de père.

Les autres rencontres ont été réalisées avec les deux parents et Vahé. Ils ont pu exprimer chacun leur tour leurs attentes, leur compréhension des interactions à la maison et modifier leur mode communicationnel. Vahé a même été capable de dire à sa mère

que les hommes devaient avoir peur des femmes et que c'est pour cela que son père n'intervenait pas dans les conflits à la maison. Les propos de l'adolescent ont fait prendre conscience aux parents de la réalité qui se cristallisait dans l'interprétation de leur fils sur le rôle des hommes et des pères vis-à-vis des femmes. Grâce aux explications de leur fils, ils ont pu modifier leurs comportements et comprendre l'avantage d'avoir des ententes sur les règles à établir pour l'éducation des enfants.

Le cheminement et les changements ont amélioré la relation entre les membres de cette famille. A la fin de mon stage, il restait à consolider les acquis pour s'assurer de l'absence de récurrence de la compromission.

Cas 7 : Sandrine

Le signalement de Sandrine est arrivé après le début de mon stage. J'en ai donc fait l'évaluation et l'orientation. L'objectif a été centré sur l'acceptation du suicide de ses deux amis, ce qui nécessitait surtout une intervention individuelle ainsi que des évaluations avec les parents pour s'assurer du progrès de Sandrine.

L'intervention a permis à Sandrine de faire le processus de deuil et de s'expliquer les raisons pour lesquelles ses deux amis se sont suicidés, en plus de comprendre l'importance d'échanger sa compréhension avec les autres pour s'assurer d'avoir saisi le message qu'ils voulaient transmettre, autant dans la vie en général que dans des situations particulières. Cependant, Sandrine ne voulait pas partager cette nouvelle compréhension avec sa mère. Elle la rendait responsable du lien qu'il y avait entre elles.

Cela ne faisait pas en sorte de compromettre sa sécurité et/ou son développement et aucune autre intervention sur ce sujet n'a pu être réalisée.

A la fin de mon stage, Sandrine avait repris ses activités. A la maison, son père disait qu'elle était de bonne humeur et enjouée. Elle consommait seulement lors d'occasions spéciales, mais ne s'impliquait peu dans certains cours sachant qu'elle avait les notes suffisantes pour réussir son cours secondaire.

On pouvait donc considérer que la situation de compromission était terminée, en mentionnant cependant qu'il serait important pour Sandrine d'envisager la reconstruction d'un lien avec sa mère puisque celle-ci était consciente des dilemmes avec sa fille et qu'elle était prête à assumer sa part de responsabilité.

Cas 8 : Kate

La situation de compromission de Kate et son retour dans son milieu familial avaient été décidés au tribunal quelques semaines avant mon arrivée. Kate était en centre de réadaptation depuis deux mois suite à une tentative de suicide. Elle s'était impliquée dans la vie au centre et aucun problème n'était survenu. Le père disait avoir arrêté de consommer et avoir débuté une thérapie en ce sens. La mère confirmait les dires du père et mentionnait que le climat familial était beaucoup mieux. Kate est donc retournée chez ses parents. Elle fut réintégrée à l'école avec une collaboration entre le service d'aide psychoéducatif de l'école, le Centre jeunesse et la famille. Kate a très bien réussi son retour scolaire et aucun problème n'a été rapporté par l'école.

Au niveau familial, les parents disaient ne plus avoir besoin d'aide du fait que Monsieur ne consommait plus et que Kate n'avait plus de problème de comportement. Kate s'est rangée dans la même optique que ses parents jusqu'au jour où elle nous a téléphoné. Ses parents s'étaient chicanés et Monsieur était ivre depuis trois jours. Elle voulait retourner au centre de réadaptation où elle était en sécurité, où les éducateurs et les éducatrices prenaient soin d'elle et où la vie était sécurisante. Un placement volontaire de 30 jours a été signé avec les parents et l'adolescente, dans le but de mobiliser les parents à participer à un suivi. Ils ont donc débuté ce suivi avec pour objectif d'établir des règles de communication les empêchant de se rendre au conflit. Après six rencontres et le retour de Kate à la maison, ils ne se présentent plus au rendez-vous mais Kate demande un suivi pour pouvoir comprendre pourquoi ses parents ne veulent pas s'en sortir et comment elle peut se protéger sans développer des troubles de comportement.

À la fin de mon stage, la situation était arrivée au point décrit précédemment. Il restait à développer des moyens pour que Kate ne se sente plus responsable des conflits entre ses parents et à l'amener à demander un placement en famille d'accueil pour obtenir l'encadrement, le soutien, l'affection, le modèle et le calme dont une adolescente a besoin.

L'intervention systémique n'a pas fonctionné car les parents n'étaient pas prêts à modifier leur communication et leur interaction. Un des parents avait mentionné que

puisque'il avait été éduqué dans un climat similaire et qu'il y avait survécu, Kate n'avait qu'à s'y faire.

En contexte d'autorité, nous avons le devoir d'offrir et de dispenser un service d'aide psychosocial mais nous ne pouvons obliger les parents à venir aux rencontres. Nous devons aussi démontrer que tout a été fait pour offrir les services et de façon répétée pour la durée de l'ordonnance. Nous aurions pu retourner au tribunal, dès l'arrêt du suivi par les parents, pour demander le placement de Kate en famille d'accueil. Comme elle avait cessé ses troubles de comportement, nous voulions la faire cheminer pour obtenir son accord et ainsi s'assurer qu'elle ne développe pas dans l'avenir d'autres difficultés qui pourraient compromettre sa sécurité et/ou son développement.

Cas 9 : Gaël

Gaël et ses parents avaient eu un suivi sous mesure volontaire depuis huit mois avant mon arrivé en stage. Après l'évaluation du premier suivi, il en ressortait que les comportements agressifs s'étaient résorbés et qu'il respectait l'autorité parentale. Il avait abandonné l'école et consommait toujours autant. La communication avec ses parents se résumait à un monologue de leur part. Les objectifs ont donc été axés sur le retour de la communication entre Gaël et ses parents ainsi que sur les attentes des parents en lien avec la personnalité et les capacités de leur fils.

Les rencontres ont donc été faites avec le système adolescent et le système parents. Gaël a pu témoigner de son incompréhension face aux demandes de ses

parents, de ses attentes envers eux et de ce qu'il veut faire de son avenir. Les parents de leur côté ont liquidé les attentes non comblées par leur fils, en lien avec les rêves qu'ils avaient imaginés pour lui. Ils ont découvert et reconnu leurs forces et leurs limites en tant que parents ainsi que les forces et les limites de leur fils.

La communication a été rétablie. Les parents ont accepté que Gaël décide de son cheminement scolaire. La mère a réalisé qu'elle faisait pression sur son fils parce qu'elle n'avait pas complété son secondaire et qu'elle avait un métier physiquement difficile et de mauvaises conditions de travail. Elle voulait mieux pour son fils sans avoir pris le temps de lui demander ce qu'il désirait. Le père de son côté avait beaucoup consommé lorsqu'il était adolescent et jeune adulte, ce qui l'avait porté à suivre une cure de désintoxication et lui avait occasionné des problèmes de santé. Il avait peur que son fils se retrouve avec les mêmes problèmes. Monsieur est très nerveux et il anticipait beaucoup les problèmes même s'il n'avait aucune raison concrète lui permettant de croire à l'arrivée d'une catastrophe. Il a donc été référé au CLSC à ce sujet. Gaël a mieux compris les inquiétudes et les comportements de son père lorsque celui-ci anticipait des difficultés inexistantes. Ce fait a permis à Gaël de comprendre que même si son père anticipe les événements cela ne veut pas dire qu'il ne lui fait pas confiance. Il n'était pas la cause des problèmes d'anxiété de son père. Il a aussi compris que ses parents l'aimaient pour ce qu'il était sauf que leurs rêves venaient fausser leur démonstration d'amour.

A la fin du stage, il restait à consolider les acquis pour s'assurer de l'absence de récurrence de troubles de comportement de Gaël.